

Règlement d'examen (annexe IIb)

(Annexe de l'arrêté du 20 juillet 2011 modifiée par l'arrêté du 30 mars 2012)

Baccalauréat professionnel					Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques								
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et de technologie		5						
Sous-épreuve E11 Préparation d'intervention	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E12 Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E2 : Analyse scientifique et technique d'une exploitation	U2	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel – réalisation, mise en service contrôle		9						
Sous-épreuve E31 Présentation d'un dossier d'activité	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 Intervention préventive et corrective	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E33 Réalisation d'une tuyauterie de remplacement	U33	1	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 Économie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E35 Prévention, santé, environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique		5						

Sous épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention